Liberte Politique

John Kerry dans le collimateur de la hiérarchie catholique

Article rédigé par Jean Choisy, le 30 avril 2004

Les élus favorables à l'avortement ne devraient pas recevoir la communion ni aucun prêtre leur accorder ce sacrement, a affirmé le cardinal Francis Arinze, préfet de la Congrégation pour le culte divin, le 23 avril.

Le prélat nigérian a prononcé cette déclaration pendant une conférence de presse de présentation de l'Instruction Redemptoris Sacramentum sur les comportements à observer à l'égard de la Sainte Eucharistie.

Répondant à la question d'un journaliste, le cardinal Arinze a répondu : " Si la personne ne doit pas la recevoir, alors on ne doit pas lui donner. Objectivement, la réponse est dans la question. "

Précisément, le cardinal a expliqué qu'un prêtre ne devrait pas donner la communion à un politicien qui favorise l'avortement, à moins que celui-ci se présente à l'improviste sans avoir eu le temps de réfléchir.

Un journaliste a demandé au prélat de donner son avis sur l'application de cette règle au cas du candidat démocrate à la présidence des États-Unis, John Kerry, de confession catholique, et favorable à l'avortement. S'il est élu, celui-ci a déclaré qu'il nommerait des juges à la Cour suprême qui partagent son opinion. " La règle de l'Église est claire, a expliqué le cardinal. Il y a des évêques aux États-Unis. C'est à eux de se prononcer. "

Pour sa part, l'archevêque de Saint-Louis, Mgr Raymond Burke, a dissuadé Kerry de se présenter dans sa ville pour recevoir la Communion. D'autres évêques ont suivi son exemple. Le cardinal Theodore McCarrick, archevêque de Washington, a affirmé que Kerry devait suivre l'enseignement de l'Église.

Pourtant, le jour de Pâques, le candidat présidentiel a reçu la Communion au cours d'une messe célébrée à Boston. Kerry, catholique pratiquant et ancien enfant de chœur, a affirmé vouloir maintenir séparées religion et vie publique. Une frontière inacceptable pour l'Église catholique, rappelée récemment par le Magistère dans la Note doctrinale de la Congrégation pour la doctrine de la foi Sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique, en février 2003.

>

>